

Proposition de protocole de reprise des enseignements en EPS au lycée Cézanne

En appui sur le protocole sanitaire national

En appui sur les repères nationaux pour la reprise de l'EPS en contexte Covid

Le port du masque / la distance entre les élèves:

- ➔ Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du gymnase à savoir : hall, vestiaires, couloirs, entrée et sortie des salles, toilettes, déplacement vers les terrains de basket.
- ➔ Par contre, « *le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique* ». Il est donc retiré pour pratiquer. L'enseignant en charge de la classe indique les modalités pour l'enlever/ le remettre / le stocker.
- ➔ Comme les élèves ne portent pas de masque durant le cours d'EPS, « *Il est alors important de faire respecter par les élèves la distanciation physique. Les textes réglementaires en vigueur, éclairés par les avis du haut conseil de la santé publique, prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas*».
- ➔ Afin d'éviter la manipulation du masque, lorsque les élèves sont en activité d'observation / d'arbitrage ... ils ne portent pas le masque. La distance d'un mètre si les élèves sont immobiles et de deux mètres s'ils sont en déplacements est mise en place.

Le lavage des mains avec du gel hydroalcoolique ou du savon:

Les élèves se lavent à minima trois fois les mains dans la séance

- ➔ A l'entrée du gymnase ou du stade.
- ➔ A l'entrée dans la salle de cours avant d'enlever son masque.
- ➔ Avant de remettre son masque et de quitter la salle de cours.

« *Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.* »

L'aération des salles :

Le maximum de fenêtres /portes sera ouvert durant les cours tant que la température extérieure le permet.

Le lavage du matériel

Il est effectué avec les élèves une fois par jour, de préférence en milieu de journée, selon un planning préalablement défini.

L'utilisation des vestiaires :

Il est demandé aux élèves d'arriver en tenue d'EPS afin d'éviter les surfréquentations et la proximité dans les vestiaires.

Aménagements spécifiques aux Activités Physiques Sportives et Artistiques

* Acrosport :

Compte tenu des caractéristiques de cette activité (activité de contacts prolongés), nous faisons le choix de ne pas la programmer dans le contexte sanitaire actuel pour toute l'année scolaire. Afin de ne pas nous mettre en difficulté sur les installations sportives, nous la remplaçons par d'autres activités qui peuvent être réalisées dans le même type de salle : yoga et/ou musculation sans matériel

* Yoga et Renforcement Musculaire avec le poids du corps :

Ces activités pourront être pratiquées soit sur un tapis fourni par le lycée (1 tapis par élève pour toute la durée du cours), soit sur une serviette personnelle.

* Musculation avec utilisation de matériel :

Utilisation d'une serviette personnelle sur les appareils de musculation.
Nous allons privilégier le travail en séries longues ciblées plutôt qu'en circuit-training afin de limiter l'utilisation d'un nombre important d'objets (machines, barres, haltères...).

* Course à pied / Marche :

La pratique se fait en extérieur au stade.
Nous sommes en attente des règles de fonctionnement spécifiques à cette installation municipale.

* Volley-ball :

Nous allons privilégier une réduction d'effectifs sur le terrain afin de limiter les interactions en espace proche.

* Basket-ball / Hand-ball:

Nous allons privilégier une défense en zone ou étagée, favoriser un travail technique individuel, réduire l'effectif sur les terrains afin de limiter les interactions en espace proche.

* Football :

Nous allons privilégier les touches et contacts au pied.

* Danse :

Nous favoriserons l'alternance pratique /observation afin de limiter la densité des élèves dans la salle de danse lorsque l'effectif est très important.

Nous ne ferons pas faire de contacts prolongés en face à face.

Par contre, compte tenu de la nature de l'activité, les contacts éphémères seront autorisés.

*** Escalade :**

Compte tenu de la spécificité de cette activité, nous demandons que

- ➔ les élèves en activité d'assureur, contre assureur, observateur, coach portent le masque.
- ➔ Le grimpeur se lave les mains avant de grimper.

Nous interdisons la Magnésie volatile. Seule la magnésie liquide est autorisée.

Nous privilégions la stabilisation du groupe de travail tout au long de la séance et l'utilisation du matériel (système d'assurage) uniquement par ce groupe.

*** Sports de raquettes :**

Nous privilégions le fait que l'élève garde la même raquette tout au long de la séance.
L'utilisation d'une raquette personnelle est autorisée.

*** Tir à l'arc :**

Activité pratiquée sur le plateau de basket extérieur.

Nous privilégions la stabilisation du groupe de travail tout au long de la séance et l'utilisation du matériel (arc, flèches, cible, blason...) uniquement par ce groupe.

*** Natation :**

Le protocole imposé aux utilisateurs de la piscine Yves Blanc sera respecté.
A ce jour, il ne nous est pas encore transmis.